

SÉANCE DU 02 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antton CURUTCHARRY.

Etaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxo, Mme MOUSQUES Bernadette, M. OLÇOMENDY Betti

Procurator(s) : M. BIBES Jean Paul donne pouvoir à Mme DUPUY Maddalen,

Était excusé : M. BIBES Jean Paul,

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MOUSQUES Bernadette

Date convocation : 28 janvier 2026 - Date d'affichage : 28 janvier 2026

OBJET : REPARATIONS SUR L'OUVRAGE D'ART N° 2-DEMANDE DE SUBVENTIONS – NOMENCLATURE 7.5

Annule et remplace la délibération N° 66 du 11 décembre 2025 portant sur le même objet (erreur matérielle modification calcul)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'inspection détaillée réalisée en 2025 a mis en évidence la nécessité de procéder à des réparations sur l'ouvrage d'art n° 2 et présente le projet de réfection.

Il ajoute que le dossier de subvention a été établi et que la dépense globale de l'opération a été évaluée à **328 714.80 € HT**.

Il convient maintenant de solliciter de l'Etat, du Département et de tout autre partenaire institutionnel le maximum de subventions possibles pour ce type d'opération.

Le Conseil, après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

- DECIDE**
- d'approuver le projet et son plan de financement prévisionnel, ci-dessous annexé
 - de solliciter les subventions de l'Etat, du Département et de tout autre partenaire institutionnel pour ce type d'opération.
- PRECISE** que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le

S²LOW

ID : 064-216404772-20260202-D2026PNP-DE

NATURE DES DÉPENSES Directement liées au projet	Montant des dépenses HT
Acquisitions foncières éligibles (ZAE)	
Sous total acquisitions foncières	0,00 €
I-Etudes préalables	
Etudes : LURO phase AVP	6 310,00 €
Assistance technique et administrative SIVRA : APGL	3 708,00 €
Honoraires divers :	
Levé topographique	2 000,00 €
Etudes géotechniques	2 000,00 €
Sous total études/honoraires	14 018,00 €
II-Travaux¹	
Travaux de réfection de structure	247 600,00 €
Travaux d'étanchéité	26 000,00 €
Sous total travaux	273 600,00 €
III-Dépenses connexes	
Etude LURO phase travaux	8 780,00 €
Assistance maîtrise ouvrage APGL SIVRA (phase travaux)	3 708,00 €
Sous total autres dépenses	12 488,00 €
IV- ALEAS	
ALEAS 10% de II+ III	28 608,80 €
TOTAL⁴	328 714,80 €

RECETTES	Montant	sollicité ou acquis	%
Aides publiques ²			
Etat (à détailler ci-dessous) :			
DSIL (273 600+22 506)*20%	59 221,20 €	sollicité	20,00 %
PNP (328 714,80*60%)	197 228,88 €	va être sollicité	60,00 %
Conseil Régional			
Conseil Départemental			
Autre collectivité (fonds de concours, ...) ³			
Fonds Européens			
Autres aides publiques			
-			
Sous total aides publiques	256 450,08 €		
Autres aides non publiques			
à préciser			
Sous-total :	0,00 €		
AUTOFINANCEMENT			
Fonds propres	72 264,72 €		
Emprunts			
Crédit-bail			
Sous-total :	72 264,72 €		
TOTAL⁴	328 714,80 €		

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 04/02/2026

Et après transmission en sous-préfecture le 04/02/2026

Le Maire,
Antton CURUTCHARRY

